

Communiqué de presse

LPO Franche-Comté

7 rue Voirin - 25000 Besançon
03 81 50 43 10 - franche-comte@lpo.fr
<http://franche-comte.lpo.fr>

Centre Athenas

UFCS - Franche-Comté - Bourgogne Est - BP 60921
39009 LONS-LE-SAUNIER CEDEX
03 84 24 66 05 - centre@athenas.fr



Contact presse

- Gilles Moyne 03 84 24 66 05 / 06 76 78 05 83 : gilles.moyne@athenas.fr
- Christophe Morin 03 81 50 54 51 / 06 64 29 52 24 / christophe.morin@lpo.fr



Milan royal empoisonné © Philippe Petit

Empoisonnements en série de la faune sauvage sur le canton d'Ornans

Après Mandeure et Bouclans en 2011, Montenois, Evette-Salbert et Frotey-lès-Vesoul en 2012, c'est au tour de deux communes du premier plateau du Doubs, Mérey-sous-Montrond et Montrond-le-Château de défrayer la chronique en ce début du mois de mars.

Tout commence en semaine 11 avec la découverte d'un cadavre de Héron cendré puis le 10 de ce mois avec celle d'un Milan royal en plumage adulte. Deux jours plus tard, un nouveau cadavre de cette dernière espèce est retrouvé sur le même secteur (photo ci-contre), plus précisément au pied du château ruiné de Montrond. Enfin, le lendemain, pas moins de six Buses variables sont récupérées... mortes elles aussi.

L'empoisonnement volontaire apparaît comme l'hypothèse la plus vraisemblable dans un tel contexte et les premiers résultats des autopsies pratiquées au centre ATHENAS tendraient à le confirmer. L'examen clinique évoque une intoxication à l'aide d'un produit à effet rapide (pesticide inhibiteur de la cholinestérase ?).

Toutes ces espèces sont intégralement protégées sur le territoire national et l'une d'entre-elles est particulièrement suivie, le Milan royal, en raison de son statut de conservation jugé défavorable au niveau français et européen.

Les deux milans royaux, oiseaux adultes, revenaient de leurs quartiers d'hivernage et venaient selon toute vraisemblance de rejoindre leur site de nidification sur le premier plateau du Doubs. Malheureusement, ce voyage aura été leur dernier comme pour beaucoup d'autres milans victimes eux aussi d'empoisonnements volontaires. Rien qu'en Franche-Comté, il s'agit du dixième cas circonstanciés depuis le lancement du Plan national d'actions.

Aujourd'hui, si l'on ajoute les cas espagnols particulièrement abondants dans ce pays – le nombre de milans royaux empoisonnés a été estimé à près de 15 000 sur la période 1990-2005 (source : WWF/ADENA 2006) – ces empoisonnements sont considérés comme l'une des causes majeurs du déclin de l'espèce.

Afin d'appréhender et de hiérarchiser les causes de mortalité du milan royal, tout cadavre de milan découvert est collecté pour autopsie et analyses toxicologiques (assurées par le CNITV de Lyon). Cette action dite de « vigilance poison » repose sur un réseau d'observateurs et un comité de spécialistes constitués de vétérinaires, toxicologues et ornithologues.

En cas de découverte d'un cadavre de milan royal (ou plus généralement de rapace nécrophage), merci de prévenir au plus vite la Mission Rapaces de la LPO (rapaces@lpo.fr) ou l'association locale.

ATHENAS, la LPO et l'ensemble du réseau « Milan royal » déplorent ces actes illégaux particulièrement intolérables qui anéantissent tous leurs efforts pour tenter de sauver cette espèce. Les moyens humains et financiers, déployés dans le cadre du plan national de restauration piloté par le Ministère en charge de l'Écologie, sont ainsi sérieusement mis à mal. Avec 2 500 couples nicheurs, la France abrite la deuxième population mondiale de milans royaux après l'Allemagne. Notre pays assume donc une lourde responsabilité dans la conservation de ce rapace nécrophage, présent uniquement en Europe.

Dans ce contexte très sombre où la survie de l'espèce est menacée, les associations réclament que la loi sur la protection de la nature soit appliquée et respectée. Faut-il, en effet, rappeler que le milan royal, comme tous les rapaces de France, est protégé depuis 1972 ?

Nous exigeons ainsi que les produits chimiques dangereux pour la faune sauvage soient bannis, que ceux interdits en France ne circulent plus librement sur notre territoire et que des sanctions exemplaires soient prises à l'encontre des auteurs de ces faits délictueux.



Milan royal © Guillaume Wolff - LPO

Fiche signalétique du Milan royal

Le milan royal (*Milvus milvus*) est un rapace diurne de grande taille. D'une longueur de 59 à 66 centimètres pour une envergure de 145 à 165 centimètres, il pèse entre 800 et 1 050 grammes pour les mâles et 950 à 1 300 grammes pour les femelles.

Il se reconnaît à sa longue queue rousse triangulaire et profondément échancrée, typique de l'espèce.

Menaces

- La dégradation de son habitat et la disparition de ses proies ;
- Les empoisonnements accidentels et volontaires ;
- La diminution du nombre de décharges (où ce rapace, aux moeurs de charognard, trouve sa nourriture) ;
- Les tirs ;
- Les collisions avec les voitures, les lignes électriques et les éoliennes.

Statuts

Suite à son déclin constaté entre 1990 et 2000, le statut européen du milan royal a évolué depuis 2005 : il figure désormais dans les catégories « en déclin » avec comme critère « déclin modéré et récent ». Inscrite sur la Liste rouge de l'UICN en raison de son endémisme européen, cette espèce est considérée, depuis cette date, comme quasi-menacée. En France, le milan royal figure désormais parmi les espèces vulnérables (liste rouge actualisée en 2008).

Distribution mondiale

La population nicheuse mondiale est exclusivement présente en Europe : l'Allemagne, la France et l'Espagne abritent, à elles trois, environ 70 % de la population mondiale. Si l'on ajoute la Suède, le Royaume-Uni et la Suisse, on obtient pour ces 6 pays environ 93 % de la population mondiale (20 800 à 24 900 couples).

En France, on distingue cinq foyers principaux :

- le Massif central
- l'ensemble du Piémont pyrénéen
- la Chaîne jurassienne
- les plaines du Nord-est
- la Corse